

Essentiels - EDM

Texte introductif – Janvier 22

1. Contexte d'apprentissage

Un apprentissage actif...

La mise en activité est un élément fondamental pour exercer des compétences, savoirs et savoir-faire. Les essentiels mettent donc l'accent sur les quelques tâches qui permettent d'attester leur maîtrise. À la lumière de celles-ci, chacun pourra situer ce qu'il reste à faire pour permettre aux élèves de les réaliser en autonomie en fin d'année.

Chacun pourra également (re)trouver le sens précis donné par les programmes aux savoirs et aux savoir-faire. Ces tâches sont donc plus que jamais des moyens à privilégier pour les faire apprendre. Au terme de ces activités, un temps de structuration permettra de consolider ces acquis de natures très différentes de manière efficace.

Évaluer. Oui, mais ...

Les évaluations doivent plus que jamais se mettre au service de l'apprentissage. C'est par exemple le cas d'une évaluation qui renseigne sur des forces en vue de les valoriser et sur des difficultés en vue de trouver des stratégies pour les lever. Ce n'est par exemple pas le cas d'une évaluation qui vise à sanctionner la qualité d'une étude réalisée au domicile.

L'évaluation sommative, en EDM, portera sur les ressources (savoirs et savoir-faire), y compris – pour une part – la restitution de certains savoirs. Les compétences sont, pour leur part, exercées lors de l'apprentissage¹.

2. Des savoirs au service des compétences ou des savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser les tâches en autonomie

Il faut nécessairement privilégier l'approche des savoirs dans l'exercice de tâches liées aux compétences afin d'entraîner les élèves à leur mobilisation dans les contextes attendus et pour leur donner du sens.

Le sens de ces savoirs et savoir-faire se trouve dans leur mobilisation.

3. Des exemples d'activités

De multiples situations d'apprentissage classées par type de tâches sont proposées sur fesc.scienceshumaines.be dans « Situations d'apprentissage » dans la discipline choisie.

¹ Programme d'EDM – 1^{er} degré commun, 2008, p.53.